

NANTES/SAINT-NAZAIRE

Les officiers de ports revendiquent leur 13^e mois

Le litige porte sur l'application de la convention collective nationale unifiée, et le protocole annexé, tous issus de la réforme portuaire, en vigueur depuis mai. Les officiers de ports s'estiment discriminés, privés de la prime de gratification annuelle, 13^e mois octroyé aux autres salariés.

En Basse-Loire, la profession n'a jamais fait grève. Sans précédent, les 34 officiers de port et officiers adjoints du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, syndiqués (CGT, FO) ou non, ont fait 72 heures de grève dès le 1^{er} juin au matin. Le préavis a été déposé sept jours avant. La direction du port n'y a pas cru, ne prévenant ni les soudeurs et les sabliers, ni la SNSM qui devait tenir une course de

voile, finalement annulée le dimanche. « Les soutages ont été autorisés sans les consignes de sécurité de la capitainerie, ce qui a été ressenti comme un mépris pour la profession », dit Didier Adam, délégué FO. Le dialogue n'a été ouvert qu'*in extremis* le 1^{er} juin soir, pour ne proposer que 3,6 % de hausse progressive de salaire, en trois ans, alors que la convention collective prévoit 8,33 % du salaire annuel.

Pour la direction du GPM, la revendication relèverait d'une « *interprétation contestable* » de la convention collective. « *Le texte manque de clarté*, concède Yves Tual, CGT, *mais ces personnels au statut de fonctionnaires détachés d'État sont bien liés au GPM. La convention collective doit leur être appliquée.* » Les négociations baladent les demandes entre plan local et national. Enjeu : le précédent nantais pourrait s'appliquer aux quelque 250 officiers de ports des GPM français. Rouverte le 4 juin, la négociation n'a pas abouti. Nouvelle rencontre prévue dans la semaine. ■

Nicolas de la Casinière

IMTM : le droit et les armements

Le 18 juin, l'IMTM organise un après-midi autour des questions juridiques et des armateurs à la faculté de droit d'Aix-Marseille. Les débats débiteront à 14h30 avec Raymond Vidil, président d'Armateurs de France, qui abordera l'impact du droit sur l'armement français. Ensuite, Jean-François Leclercq, procureur général près de la cour de Cassation de Belgique, prononcera une conférence sur les obligations des transporteurs et des exploitants de terminaux en cas d'interruption de voyage. Jacques Truau, président du Club de la croisière, viendra parler de ce sujet. Jacques Bonnaud, avocat au barreau de Marseille, continuera sur le droit maritime national avant qu'Alexandre Job, de la direction des grands contentieux de Total, aborde la question du préjudice écologique dans le procès Erika. Enfin, Philippe Delbecq, professeur à l'université de Panthéon Sorbonne, clôturera cette journée sur les mesures provisoires et conservatoires dans les sinistres majeurs.

La SNCM locataire de son siège historique

La transaction s'est effectuée en toute discrétion. Alors que la banque Natixis et le fonds américain Colony Capital se sont alignés sur les rangs, c'est finalement ANF Immobilier, associé au



groupe Eiffage, qui s'est porté acquéreur du siège social de la SNCM. La transaction, assortie de clauses suspensives, comme la date de libération des murs, se monte à 19 M€.

Que deviendra l'immeuble style art déco à la façade classée situé face au quai de la Joliette et au cœur du nouveau quartier d'Euro-méditerranée ? Les nouveaux propriétaires pourraient y édifier un hôtel, des logements, des bureaux, un grand magasin à

thème et un casino. Avant d'abandonner l'ancien siège historique de la Compagnie générale transatlantique, la SNCM en restera locataire jusqu'en décembre 2013. C'est à cette date qu'elle pourrait emménager dans un immeuble neuf, à quelques centaines de mètres de son site actuel et des quais. Au terme d'une partie de domino immobilier, ce bâtiment serait, en effet, réalisé par Eiffage sur un terrain détenu par ANF. ■

Robert Villena

L'Assemblée Générale du Syndicat Professionnel du Lamage des ports de La Manche Mer du Nord et Atlantique (SPLMNA) s'est tenue à Bordeaux le 31 mai dernier.

A cette occasion le bureau a été renouvelé et comprend les membres suivants:

Président :

Quentin GUTIERREZ, Lamage Le Havre

Vice Président :

Jean-Luc DESMARS, Lamage Donges-Nantes

Vice Président :

Alain CHALME, Lamage Bordeaux

Trésorier :

Bruno HUET, Lamage La Rochelle-Charente

Secrétaire :

Philippe CROS, Lamage Dunkerque

Secrétaire :

Jean MARION, Lamage Rouen-Dieppe

La prochaine Assemblée Générale se tiendra à Dunkerque au printemps 2013.